

Le Mesnil saint denis



BULLETIN MUNICIPAL N° 42 JUILLET 2007

Dossier

Un logement pour tous...

© Evelyne Aubert

*Vue du Jardin du Bois du Fay
œuvre de Mark Rudkin*



LE MESNIL SAINT DENIS EST UNE COMMUNE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

Sommaire

- X Le mot du Maire page 3
- X La mairie en direct page 4
- X Notre budget page 8
- X Dossier :
Un logement
pour tous...
où, comment... page 9
- X Scolaire : le ramasse
Loustics, ça marche !

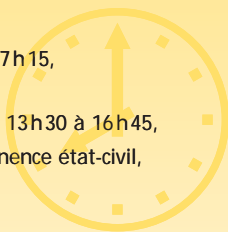
Le collège Philippe
de Champaigne
innove ! page 14
- X Environnement :
Projet d'extension
et nouvelle charte
du Parc de la Vallée
de Chevreuse page 16
- X La vie au Mesnil page 17
- X Etat civil page 22
- X Tribune libre page 23
- X Vos rendez-vous page 24

Bulletin municipal du Mesnil Saint Denis
N°42 juillet 2007 > décembre 2007

Directeur de la publication : Jean Créno
Directeur de rédaction : Evelyne Aubert
Secrétaire de rédaction : Patrick Blanc
Comité de rédaction : Jacqueline Batt, Catherine Belin,
 Aline Breton, François Bozec, Florence Devys,
 Annick Féménia, Michel Romain
Conception, composition, photogravure : e.maginère
Impression : Publi Tregor
Photographies : Evelyne Aubert, Catherine Belin

Horaires d'ouverture de la mairie

- ◆ **lundi, mardi, mercredi :**
8h45 à 11h45 et 13h30 à 17h15,
- ◆ **jeudi :** 13 h à 19h15,
- ◆ **vendredi :** 8h45 à 11h 45 et 13h30 à 16h45,
- ◆ **samedi :** 9 h à 11h45 permanence état-civil,
cartes d'identité, passeports.



Inscriptions au restaurant scolaire du lundi au vendredi
pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Hôtel de Ville - 1 rue Henri Husson
78322 Le Mesnil Saint Denis Cedex
Tél: 01 30 13 86 50 - Télécopie: 01 30 13 86 71
e-mail: mairie@lemesnilsaintdenis.fr
site: www.lemesnilsaintdenis.com

DATES À RETENIR

Forum des Associations 2007

Parc des Sports Guy Lefébure - Tennis couverts

Samedi 8 septembre de 10 h à 17 h



Accueil des nouveaux Mesnilois

Le Maire et son équipe municipale
proposent une découverte de la ville à tous les nouveaux habitants.



Samedi 15 septembre à 14 h

Départ du parking de la mairie à 14 h.

Visite commentée par les membres du Syndicat d'Initiative (Etang des Noës, Bourg, Skit du Saint Esprit, Notre-Dame de la Roche,...).

Retour vers 17 h.

Visite du Château et pot d'accueil.

Inscription obligatoire auprès du secrétariat de la mairie
avant le 10 septembre.

Bacheliers 2007



Samedi 15 septembre à 17 h 30

Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent recevoir et féliciter
les lauréats ayant obtenu une mention (un cadeau leur sera remis).
Nous les remercions de bien vouloir se faire connaître auprès
du secrétariat de la mairie **avant le 10 septembre.**

Le mot du maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Amis,



L'arrivée de ce bulletin dans vos demeures annoncera le début des vacances, malgré le temps incertain de ce début d'été. Je souhaite donc à chacune et chacun de vous de belles et bonnes vacances, là où vous serez, espérant que vous prendrez tout de même un peu de temps pour prendre connaissance de ce qui est ressorti de nos deux enquêtes sur le marché et la circulation au Centre-Bourg, de ce qui a été réalisé, de ce qui se fait ou est en cours sur la commune. Sachez que nous nous efforçons d'être à l'écoute des administrés pour prendre nos décisions.

J'ai conscience que la gestion des affaires communales nécessite un travail continu qui doit tenir compte du passé pour mieux prévoir l'avenir. Je m'y emploie.

Ainsi, ayant l'obligation de construire des logements sociaux, dans le cadre du développement de l'offre diversifiée de logements, conforme aux objectifs du Schéma Départemental, nous avons retenu un cabinet d'urbanisme pour assurer une assistance à maîtrise d'ouvrage et un appui méthodologique pour une définition de procédures sur plusieurs dossiers, notamment la clôture de la Z.A.C. de Champmesnil.

Suite à l'accord de la Région sur notre contrat Régional, nous avons enfin la possibilité d'avancer dans la réalisation d'une salle des fêtes polyvalente à Beaurain. C'est une toute première étape, car l'aménagement complet des lieux nécessitera plusieurs mandats et plusieurs contrats Régionaux et Départementaux, afin de tenir compte des possibilités financières communales.

Un travail important est également en cours pour l'agrandissement de l'école maternelle Champmesnil. Il en est de même pour la gestion de la crèche, comme détaillé dans les pages qui suivent.



Par ailleurs, dans la continuité de ce qui a été fait pour Champmesnil et plus récemment pour les résidences du Château, la voirie du lotissement de Henrville doit être classée dans le domaine communal. En effet, celle-ci, bien qu'exclusivement à la charge de la commune, se trouve pour beaucoup rattachée aux parcelles cadastrales de chaque riverain. Il en découle de nombreux problèmes, notamment lors de la transmission des biens ou lors de construction, puisque cette partie de sol n'est pas prise en compte pour la constructibilité.

Autre projet à suivre avec beaucoup d'attention : la Région projette d'agrandir très largement le périmètre du Parc naturel régional, nous ne manquerons pas de vous en reparler.

Bonnes vacances à tous !

Bien Cordialement

Jean Créno

Les travaux du Conseil Municipal

Depuis le précédent bulletin paru en avril dernier, le Conseil Municipal s'est réuni trois fois. Les principales questions abordées et délibérations votées sont résumées ci-après.

Le compte rendu complet de chaque séance est consultable en mairie; un résumé est diffusé sur le site internet.

Séance du 8 mars 2007

- ◆ Principaux points évoqués :
 - débat d'orientation budgétaire préparatoire au vote du budget primitif 2007,
 - décision modificative pour le budget "assainissement".

Séance du 29 mars 2007

- ◆ En vue de l'élection des membres composant la commission d'appel d'offres (loi Sapin), proposition de présenter la même liste que celle précédemment élue.
- ◆ Election des membres de la commission d'appel d'offres (loi Sapin).
- ◆ Préalablement au vote du budget primitif, reprise anticipée des résultats 2006, vote des subventions 2007, du taux des 4 taxes (d'habitation, foncière/bâti, foncière/non bâti, professionnelle) et du taux de la taxe des ordures ménagères.
- ◆ Présentation et vote du budget primitif.
- ◆ Diverses délibérations concernant le personnel : indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections, emplois saisonniers pour les services techniques.
- ◆ Dans le cadre du programme supplémentaire de 18 logements dans le Centre Bourg, acceptation d'une participation à la surcharge foncière pour 50 000 € et garantie des emprunts.
- ◆ Délibération prise pour la construction des logements sociaux à venir, dressant le constat depuis 2005, et prenant un engagement jusqu'en 2010.
- ◆ Pour l'aménagement de la Ferme de Beaurain, en complément du Contrat Régional, délibération pour demander un Contrat Départemental.
- ◆ Autorisation au Maire de signer une déclaration de travaux pour la réfection de la toiture du château-mairie.



Séance du 10 mai 2007

- ◆ Suite à la refonte de la catégorie C du personnel, modification du tableau des emplois.
- ◆ Délibération prise pour fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.
- ◆ Dans le cadre du renouvellement des deux contrats d'affermage, point en matière de modalité de gestion des services de l'eau et de l'assainissement, et autorisation donnée au Maire pour lancer une consultation de délégation de service public.
- ◆ Demandes de subventions :
 - au Conseil Général pour la restauration du monument de Notre Dame de la Salette,
 - à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une prime dite Aquex, concernant les réseaux d'assainissement et la station d'épuration.

Vie économique

Lauréats de la Charte Qualité de l'accueil



Une convention signée en 2003 entre le Parc naturel régional et la Chambre de Commerce et d'Industrie a instauré "la Charte Qualité de l'accueil" délivrée aux commerçants respectant ses exigences : accueil de la clientèle, qualité du service et des produits. Sur les 15 lauréats distingués dans le Parc, 3 sont Mesnilois :

- Leonardo Marzano – Marina traiteur – centre commercial de Champmesnil,
- Linda Rouah – Cap Yvelines – Agence immobilière – centre commercial de Champmesnil,
- Chantal Chaud – Mesnil Coiffure – Porte Henri IV.

Nous leur présentons nos plus vives félicitations pour cette distinction qui, comme l'année passée, rejaillit sur l'ensemble des commerces de notre commune.

François Bozec
Adjoint au Maire chargé
des Affaires Générales



La crèche du Foyer Sully

Dans le bulletin n°41 d'avril 2007, nous vous indiquions les démarches entreprises afin d'obtenir le maintien de ce service au-delà du 1er janvier 2008. Malheureusement, malgré nos efforts et de nombreuses interventions auprès du Département, nous n'avons pu obtenir satisfaction et la fermeture au 31 décembre 2007 nous a été confirmée. En septembre 2007 seront donc maintenus à la crèche les enfants en place soit 5 berceaux.

Au cours de ces derniers mois, nous avons poursuivi tous nos contacts et reçu à plusieurs reprises les délégués du Conseil Général ainsi que les représentants et parents des enfants pour les tenir régulièrement informés de la situation.

Un dernier point a été fait lors du conseil de surveillance du Foyer Sully le 21 juin. Parallèlement, nous nous sommes rapprochés de professionnels de la petite enfance qui développent et gèrent des crèches. Ceux-ci proposent des solutions qui, sous forme associative, permettront la pérennisation d'une crèche sur la commune.

Au cours de nos derniers rendez-vous avec le Conseil Général, il nous a été précisé qu'un courrier était préparé proposant la mise à disposition des locaux actuels de la crèche du Foyer Sully au profit de la commune, du 1er janvier 2008 au 30 juin 2009. Lors d'une cérémonie le 26 juin, le Président du Conseil Général, Pierre Bédier, m'a indiqué qu'une lettre dans ce sens était à sa signature sur son bureau et qu'il la ferait suivre dans les meilleurs délais.

La réception de ce courrier permettra de lancer la procédure pour retenir l'association qui prendra en charge la gestion de la crèche dès le 1er janvier 2008. Parallèlement, les modalités de poursuite de l'activité au-delà du 30 juin 2009, dans une nouvelle structure, seront étudiées.

Nous ne pouvons que regretter cette fermeture en cours d'année de fonctionnement qui laisse les 4 derniers mois en sous-effectif d'occupation et complique la vie des familles en attente d'attribution de berceau.

Notre travail n'est donc pas terminé et nous nous employons avec force à rétablir au mieux le fonctionnement de la crèche.

Jean Créno
Maire

Intercommunalité

Mis en sommeil depuis l'arrêt de nos réflexions avec les villes de Coignières et de Maurepas (voir nos bulletins de janvier, mai, septembre 2002), le sujet redevient d'actualité par de nouvelles discussions engagées avec les communes du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Les études déjà réalisées par « l'Agence d'Aide aux Communes » sont actuellement complétées par une mission de faisabilité confiée au cabinet de conseil K.P.M.G. dont les résultats devraient être connus d'ici à la fin de l'année.

Bien entendu, comme par le passé, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier important pour l'avenir de notre commune.

François Bozec
Adjoint au Maire chargé
des Affaires Générales

Vie locale

Près d'un quart des foyers a répondu à nos deux enquêtes !

Dans le dernier bulletin municipal, nous vous offrions la possibilité de vous exprimer sur deux sujets intéressant votre vie quotidienne : la circulation en Centre Bourg et le marché.

Vous trouverez ci-après les résultats de ces enquêtes dont le succès témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie mesniloise : près de 730 réponses exploitables à près de 85 %.

Merci de votre participation dont nous saurons tirer profit, afin d'améliorer la vie quotidienne des Mesnilois.

Circulation en Centre Bourg

687 questionnaires ont été renvoyés, soit un peu plus du quart des foyers mesnilois. Cette valeur, forte pour une consultation locale, montre l'intérêt porté à ce dossier.

A la première question (Avant l'instauration du sens unique, considériez-vous qu'il existait un problème de circulation au Centre Bourg ?), **80 % ont répondu oui.**

A la deuxième question (Pour vous, la circulation à sens unique instaurée règle-t-elle ce problème ?), **seuls 18 % ont répondu non.**

A la troisième question (Cette expérimentation a-t-elle modifié vos habitudes de fréquentation des commerces ?), **les 3/4 disent non.**

A la quatrième question (Sous réserve de mesure de sécurité à mettre en place, êtes-vous favorable au maintien de ce sens giratoire ?), **73 % des foyers qui se sont exprimés approuvent cet aménagement.**

570 remarques ont été formulées et concernent par ordre croissant :

- ◆ des portions de rues remises en double sens, notamment devant la Poste,
- ◆ des aménagements de carrefours,
- ◆ des "cédez le passage" remplacés par des stops,
- ◆ des règles de circulation mieux respectées,
- ◆ des mesures concernant les camions (interdiction ou déviation),
- ◆ une amélioration de la signalisation,
- ◆ des mesures de réduction de vitesse.



Réunion publique d'information

En complément du questionnaire, après plus de 6 mois d'expérimentation, les Mesnilois étaient invités à venir formuler leurs observations, le 23 mai dernier.

Les résultats de l'enquête ont été présentés ainsi que les principales constatations faites à partir des comptages :

- automatiques aux 5 entrées du Mesnil Saint Denis et à 2 endroits dans Rodon/Le Mousseau (24h/24h pendant une semaine),
- directionnels aux carrefours du Centre Bourg (réalisés un jeudi pendant les 2 heures de pointe du matin et du soir).



BILAN DES COMPTAGES

- Les trafics aux entrées du Mesnil observés en 2007 sont du même ordre de grandeur qu'en 2002 et 2005.
- Le trafic journalier nord/sud dans Rodon a fortement augmenté depuis 2004.
- Les trafics observés dans le Centre Bourg aux heures de pointe ne justifient pas le besoin de feux tricolores. Une seule file de circulation est suffisante en section courante pour écouler le trafic de pointe, mais à l'approche des carrefours, deux files pour les "tourne à gauche" et "tourne à droite" sont à matérialiser.

Conclusion

Suite aux résultats de l'enquête et à la réunion publique, la décision de confirmer ce sens giratoire a été adoptée, avec des aménagements de sécurité qui seront réalisés au plus vite.

Michel Terrasson
Adjoint au Maire chargé des Transports et de la Circulation





Le marché

Vous avez été 634 à nous retourner le questionnaire qui a été dépouillé et analysé par Catherine Belin, Catherine Laplagne, François Bozec, Jean-Philippe Pons, Michel Romain, Daniel Jouanneau.

Représentant 24 % des foyers mesnilois, ce nombre est suffisamment important pour que nous puissions considérer cette enquête comme significative et en tirer des conclusions intéressantes et instructives. Nous vous en livrons ci-après la synthèse.

58 % d'entre vous fréquentent le marché régulièrement, pourquoi ?

Essentiellement pour des raisons de :

- ◆ proximité (85 %),
- ◆ convivialité et ambiance (67 %),
- ◆ choix dans l'offre commerciale (36 %),
- ◆ bon rapport qualité/prix (25 %),
- ◆ lieu de promenade (24 %).

En revanche, ceux qui nous ont répondu ne pas fréquenter le marché expliquent leur position principalement par l'insuffisance de l'offre commerciale. D'une façon générale, ils ont d'autres habitudes qui sont, par ordre de préférence : le marché de Maurepas, Auchan, la Marnière, le marché de Versailles. A noter que les marchés ou commerces de "la vallée" ne sont pas ou très peu cités.

Très majoritairement, vous souhaitez des commerces supplémentaires, notamment dans le domaine de l'habillement,

de produits artisanaux, de la nourriture (boucherie chevaline, rôtisserie,...).

Vos réponses nous permettent de tracer le "portrait moyen" du Mesnilois fréquentant le marché : il habite soit Champmesnil, soit les Résidences du Château, vient au marché à pied plutôt qu'en voiture, principalement le dimanche, regrette l'insuffisance de l'offre commerciale et repart avec un panier moyen supérieur à 30 €.

De cette enquête, deux remarques peuvent être formulées :

- ◆ l'offre commerciale est sans doute insuffisante, mais elle dépend de la fréquentation du lieu ; Certains commerces sont venus puis repartis faute d'une clientèle suffisante... c'est un cercle vicieux...
- ◆ contrairement à une idée trop répandue, vous ne critiquez pas les prix, car même lorsque vous les trouvez élevés, vous les acceptez en regard de la qualité des produits qui vous sont proposés.

En conclusion, **ce marché, souhaité par nombre d'entre vous, animez-le en le fréquentant régulièrement.** Faites le connaître. C'est la meilleure façon de le faire vivre et, par conséquent, de vous servir.

François Bozec
Adjoint au Maire chargé de la Vie Economique



Sécurité

dernière minute

Il semble que Le Mesnil Saint Denis soit actuellement "surveillé" par des personnes dont les intentions ne sont pas honnêtes.

La police accentue ses rondes de surveillance, mais aidez-la en ne laissant pas ouvertes vos portes, fenêtres, etc.

N'oubliez pas non plus de la prévenir dès que vous constatez des comportements ou des faits anormaux.

Téléphone de la **police nationale** :
01 30 69 64 00

Téléphone de la **police municipale** :
01 30 13 86 70

La Poste communiqué

Horaires d'été

Du 6 au 25 août 2007, les horaires de La Poste seront :
du lundi au vendredi : de 14h à 18h,
le samedi : de 9h à 12h.

CPAM des Yvelines Nouvelle adresse

Depuis juin 2007, une adresse postale unique a été mise en place pour tous les assurés, quelle que soit leur commune de résidence :

CPAM des Yvelines
CS 50001
78718 Mantes-la-Jolie cedex

A utiliser pour tous vos envois, y compris pour correspondre avec le service médical, le service social et l'envoi de vos feuilles de maladie.



Notre budget

Le bilan consolidé : un meilleur reflet des finances communales

■ Analyse de l'évolution de 2001 à 2006

Le bilan d'une entreprise industrielle ou commerciale retrace son patrimoine :

- ◆ **ses actifs** (avoirs) : les équipements, les stocks dont elle est propriétaire, ses disponibilités bancaires, ce que des tiers lui doivent (en particulier ses clients), etc.
- ◆ **ses passifs** (dettes) : ce qu'elle doit à ses actionnaires (capital initial, profits distribuables...), à ses associés et à d'autres tiers (ses fournisseurs, les banques qui lui ont accordé des prêts, etc.). Les passifs enregistrent également des sommes "mises de côté" pour faire face à des événements imprévus (provisions ou réserves).

La présentation des données financières des collectivités territoriales est quelque peu différente. Jusqu'ici, elle s'appuyait exclusivement sur les comptes dits administratifs enregistrant les dépenses et les recettes comptabilisées par "l'ordonnateur" (le Maire représentant la commune) : ce n'est qu'un des éléments de la situation financière de la commune.

Les développements qui suivent s'appuient sur les comptes dits de gestion du Trésorier Général, tenus en partie double et qui explicitent la situation patrimoniale du Mesnil Saint Denis, et surtout son évolution dans le temps.

Cette présentation est faite au niveau des comptes consolidés qui, comme pour les entreprises, reflètent mieux la réalité financière globale de la collectivité. Sont consolidés les trois sections de la commune qui ont une gestion de trésorerie unique :

- ◆ la commune elle-même,
- ◆ la section annexe de l'eau,
- ◆ la section annexe d'assainissement.

Cette consolidation élimine les opérations réciproques entre ces trois sections et permet d'avoir une vision d'ensemble de la dette, des fonds propres, etc.

■ Le bilan financier de notre commune fin 2006

A l'actif
Essentiellement :

- ◆ les immobilisations qui représentent 35 M € (net des amortissements),
- ◆ le compte courant de disponibilité auprès du Trésor Public qui est ajusté au minimum (41 000 €).
- ◆ diverses sommes à recevoir.

Ne figure pas une dette importante de l'État (près d'1 M €, correspondant au remboursement de la TVA sur les investissements. L'Etat ne rembourse les communes que deux ans après.

ACTIF en millions d'€	
Immobilisations	35,029
Autres créances	0,915
Disponibilités	0,041
TOTAL	35,985

Au passif

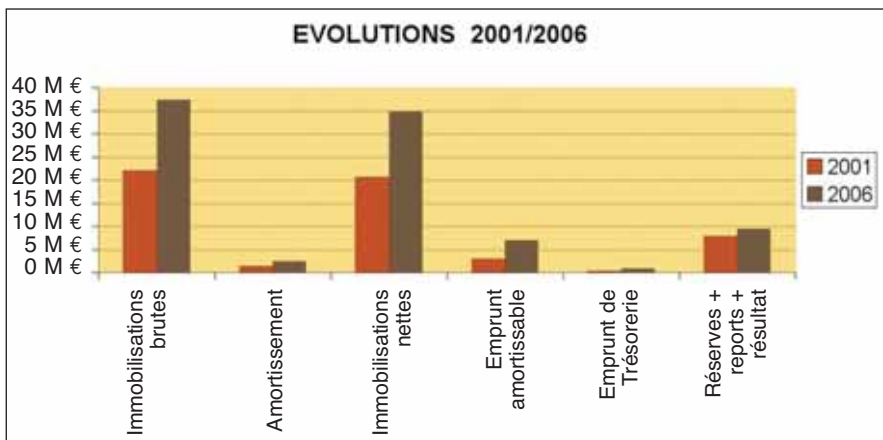
- ◆ la dotation initiale de 6 M €,
- ◆ les réserves et reports (pertes ou bénéfices accumulés sur les exercices antérieurs) qui représentent un total de 9,4 M €,
- ◆ l'emprunt consolidé des trois sections pour environ 7 M € (dont 6,7 M € pour le budget général de la commune),
- ◆ l'encours de la ligne de trésorerie fin 2006 auprès des banques de 0,8 M € (contrepartie de l'attente du remboursement de la TVA),
- ◆ différents autres comptes de passif (factures attendues ou en attente de règlement, étalement des subventions reçues, ...).

PASSIF en millions d'€	
Dotations	5,971
Réserves + reports + résultats	9,458
Emprunts	7,056
Ligne de trésorerie	0,800
Autres	12,700
TOTAL	35,985

■ Evolutions budgétaires de 2001 à 2006

On note :

- ◆ un effort important d'investissement de 15 M €,
- ◆ en contrepartie de l'effort d'investissement, un encours d'emprunt amortissable qui est passé de 2,9 M € à 7 M €,
- ◆ une mobilisation d'une ligne de trésorerie, correspondant à l'attente des reversements de TVA,
- ◆ un total de réserves et de reports à nouveau en augmentation : il passe de 7,85 M € à 9,46 M € (soit + 20 % sur la période analysée).



Jacques Minéry
Adjoint au Maire chargé des Finances





Un logement pour tous...



Un logement pour tous... où, comment...

Se loger en Île-de-France est, d'après les statistiques, l'une des préoccupations majeures des franciliens. Pour répondre aux nouveaux besoins, les communes sont amenées à repenser leur urbanisme.

Qu'en est-il au Mesnil Saint Denis ?

Un peu d'histoire

L'urbanisme de la commune s'est constitué autour du Bourg ancien avec la construction progressive de lotissements pavillonnaires (Henriville après-guerre, Résidences du Château à partir de 1965, Résidence de Champmesnil à partir de 1973) à une époque où la préoccupation principale était de répondre aux aspirations de la classe moyenne.

Dès les années 1980, le souhait des habitants, respecté par les municipalités successives, a été de stopper l'étalement urbain et de maintenir la ceinture verte et les terres agricoles.

L'évolution des mœurs entraîne des besoins nouveaux

Aux alentours de 1990, alors que la construction de nouveaux programmes était ralentie, l'évolution des modes de vie a fait apparaître un besoin important de logements.

Une analyse du territoire réalisé vers 1999 par le Conseil Général des Yvelines met en lumière le manque de logements locatifs intermédiaires destinés à loger les jeunes qui quittent le domicile parental, les jeunes couples, les personnes âgées qui ont besoin d'un habitat adapté, etc.



Logements sociaux rue Emile Fontanier



La Ferme des Roses



Dans un esprit "maisons de ville", ▲
14 logements sociaux ont été bâtis à Rodon. ▼



Le Mesnil Saint Denis juillet 2007 page 10

4 / 10 logements sociaux à Rodon...

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain dite loi S.R.U., du 13 décembre 2000, en son article 55, fait obligation à certaines communes d'atteindre un quota de logements sociaux correspondant à 20 % du nombre total de leurs résidences principales. En Île-de-France, 75 communes des Yvelines dont la population est au moins égale à 1500 habitants, comprises, au sens du recensement général de la population, dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de 15 000 habitants, sont soumises à cette obligation.

Si elles n'atteignent pas ce chiffre, la Préfecture leur notifie un objectif triennal de réalisation, proportionnel au nombre de logements manquants. Si elles ne réalisent par leur objectif, l'Etat peut se substituer à elles et faire construire, à leurs frais, sur leur territoire.

Pour respecter la règle des 20 %, il manque 472 logements sociaux au Mesnil Saint Denis.

Construire oui, mais pas n'importe comment

Le Schéma Directeur Régional d'Île-de-France (SDRIF) en cours de révision prend acte de la nécessité de construire, tout en évitant l'étalement urbain afin de préserver les zones naturelles et agricoles. Désormais, il faudra utiliser au mieux les cœurs d'agglomération pour densifier les zones urbaines.

La commune a peu de réserves foncières. Par son appartenance au Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et l'approbation des documents d'urbanisme qui y sont liés, elle a limité les zones urbanisables.

Elle a, depuis longtemps, favorisé la densification plutôt que l'étalement.

C'est ainsi que les programmes de la Ferme des Roses, de la rue Emile Fontanier, de Rodon et aujourd'hui du Centre Bourg ont vu le jour.

Bien intégrés dans le tissu urbain, constitués de logements en accession à la propriété et de logements locatifs sociaux, ils sont l'exemple d'une réelle diversité et mixité sociale.

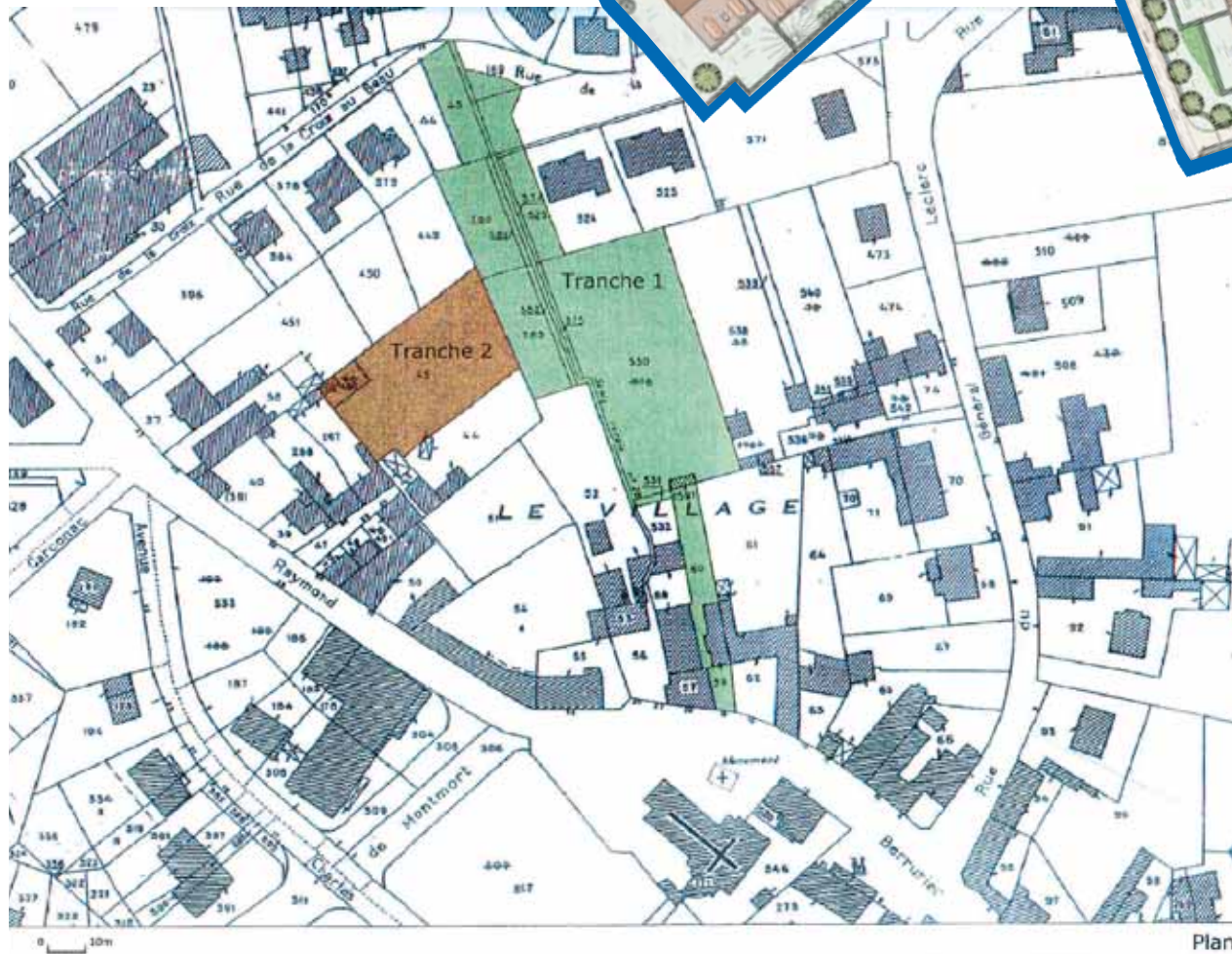


Du nouveau dans le programme du Centre Bourg

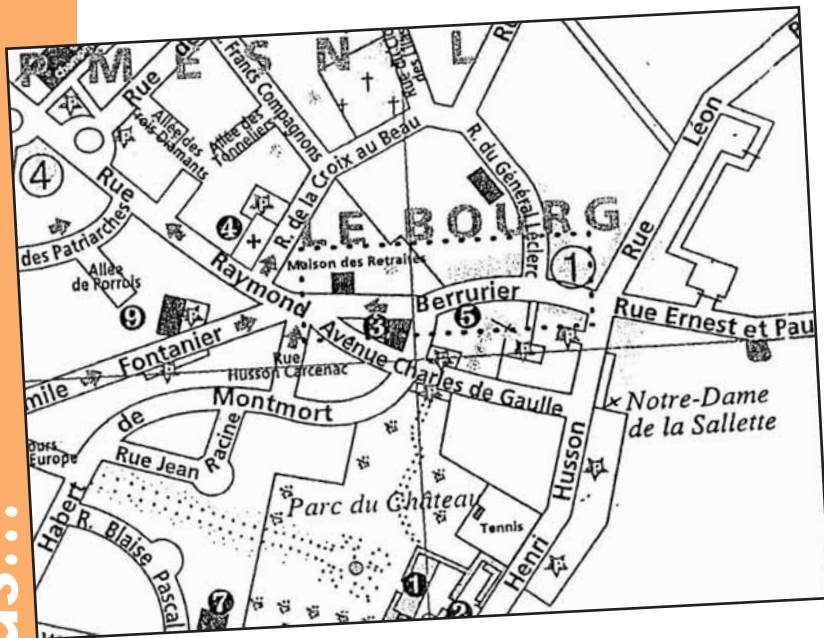
La première partie du programme du Centre Bourg a débuté le 27 novembre dernier : trois bâtiments collectifs et deux maisons individuelles, soit au total 35 logements, sont en cours de réalisation. La livraison est prévue pour le premier semestre 2008.

Le programme est étendu à une deuxième tranche, dont les travaux débuteront en septembre. Un nouveau bâtiment **de 18 logements** sera construit (rez-dechaussée, un étage plus combles ; appartements de typologies différentes allant de 1 pièce à 5 pièces). Il sera accessible depuis, d'une part la rue de la Croix au Beau par une voie d'accès aux parkings, commune aux deux tranches de l'opération, d'autre part la nouvelle voie piétonnière et cyclable remodelée dans la première tranche.

*Le programme Centre Bourg verra naître
53 logements sociaux bien intégrés dans la ville.*



Plan



Les appartements du rez-de-chaussée ont tous un jardin privatif séparé par des clôtures grillagées doublées de haies vives.

Les espaces verts collectifs seront traités de la même manière que ceux de la première phase. Les arbres et arbustes situés le long des limites séparatives seront, dans la mesure du possible, conservés ou remplacés par des sujets jeunes.

Par sa qualité architecturale et environnementale, suivant les prescriptions de la démarche HQE®*, le **programme Centre Bourg verra naître 53 logements sociaux bien intégrés dans la ville.**

Les entreprises réalisant ce projet ont signé une charte environnementale "chantier propre" : elles s'engagent à veiller à la propreté du site et de ses environs, ainsi qu'au stationnement sur le parking autorisé.

A l'extérieur du chantier, une boîte à lettres reçoit les suggestions et réclamations des riverains.

* HQE® : marque de l'association Haute Qualité Environnementale.

Un logement pour tous...

Le logement social

Définition

Sont comptabilisés comme "logements sociaux" les logements conventionnés relevant de l'application de l'article L351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, c'est-à-dire les logements locatifs faisant l'objet d'une convention ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement. Leur financement initial (ou leur réhabilitation) a bénéficié d'un financement public. Ils font l'objet de plafonds de loyers et de plafonds de ressources.

Construire du logement locatif social

Pour construire, la commune doit utiliser toutes les possibilités qui s'offrent à elle :

- exercer son droit de préemption lors des ventes,
- acheter des terrains après avis des domaines (opération Centre Bourg),
- donner à des bailleurs sociaux des baux emphytéotiques (55 ans pour notre commune) sur les terrains qu'elle possède (exemple : le programme de la rue Emile Fontanier et celui des quatre logements de Rodon),
- négocier avec des aménageurs propriétaires de terrains afin qu'ils rétrocèdent une partie de ceux-ci à un bailleur social (exemple : le programme de la Ferme des Roses et celui des 10 dernières maisons de ville à Rodon).

Le coût pour la commune

Lorsqu'une commune est en déficit de construction de logements sociaux, elle est sanctionnée par des pénalités prélevées sur ses ressources fiscales, ce qui représente **environ 100 000 € par an au Mesnil Saint Denis.**

Commentaire : Lors de l'inauguration du programme de Rodon et de la pose de la première pierre de celui du Centre Bourg, Jean Créno a rappelé aux responsables politiques présents : "la loi est mal faite, malgré notre bonne volonté, nous n'arriverons pas à rattraper le retard. Il serait plus efficace de nous imposer par exemple 50 % de logements sociaux dans chaque nouveau programme".

Outre ces pénalités, pour permettre aux bailleurs sociaux de réaliser des logements, la commune :

- d'une part, se porte caution pour les emprunts contractés par la société HLM - **au total, à ce jour, nous avons cautionné pour environ 5 à 6 M €,**
- d'autre part, participe à une "surcharge foncière" qui lui donne droit à un quota de logements, ce que nous avons fait récemment pour Rodon et le Centre Bourg, soit **environ 250 000 €.**

L'attribution des logements

Les demandeurs doivent déposer un dossier auprès des organismes HLM, dans une mairie ou en préfecture. Un numéro unique d'enregistrement départemental est attribué. C'est une commission dans laquelle siègent différentes instances, qui examine les dossiers et attribue nominativement les logements.

Ce n'est pas le Maire qui décide.

Conclusion

Force est de constater qu'il faut souvent entre 5 et 6 ans pour voir aboutir une procédure alors que la loi impose un programme triennal.

La volonté de la commune est de remplir ses obligations en réalisant, dans le tissu existant, de petits programmes mixtes, privilégiant la qualité de l'habitat. La triennalité en cours au Mesnil Saint Denis est de 69 logements sociaux à réaliser. Avec le programme du Centre Bourg, nous en aurons construits 63.



de nouveaux moyens au service des communes grâce au département

Dans le cadre de son schéma d'aménagement et de développement (SDADEY), le Conseil Général des Yvelines s'est doté de nouveaux outils visant à aider les collectivités territoriales à atteindre les objectifs fixés en matière d'offre diversifiée de logements.

Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)

Créé par décret en septembre 2006, il devient l'opérateur foncier des collectivités publiques, agissant à leur demande pour :

- réaliser les études et diagnostics fonciers,
- acquérir le foncier ou l'immobilier nécessaires à leurs projets.

Ce n'est ni un aménageur, ni un constructeur, ni un promoteur, mais un outil de portage des biens le temps nécessaire à l'élaboration et l'aboutissement des projets. Il intervient dans un cadre conventionnel conclu avec la collectivité.

Contrats de Développement de l'Offre Résidentielle (CDOR)

Ce dispositif exceptionnel est mis en place pour la période 2006/2013. Son objectif est d'aider les collectivités à développer l'offre diversifiée de logements en veillant à :

- la qualité urbaine et architecturale,
- la répartition équilibrée entre logements locatifs aidés ou non, en accession à la propriété, individuels ou collectifs...

Négoциé sur la base d'une analyse du marché local du logement, des capacités effectives de développement et des besoins de la commune, le CDOR fixe des objectifs sur une période de 3 à 6 ans.

La commune s'engage à la réalisation du contrat. Elle reçoit une aide financière afin de lui permettre de faire face aux dépenses d'investissement liées aux nouvelles opérations.

En conclusion

La politique du logement est un enjeu central pour l'avenir et l'équilibre de notre commune. Comme nous vous l'avons précisé plus haut, nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour répondre à nos obligations et maîtriser les évolutions dans un cadre harmonieux. Cette politique passe par des efforts constants de l'équipe municipale et par des investissements importants en terme de fiscalité et de frais d'études.



Annick Féménia
Adjoint au Maire chargé
de l'Urbanisme

Patrimoine Vernaculaire

toilette de printemps

La Commune protège son "petit patrimoine". Les services techniques de notre ville avec ceux du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse procèdent au nettoyage des mares de Rodon et du Mandard. En retirant certaines algues envahissantes et nocives pour la faune, ils assurent l'équilibre de l'écosystème.

A. F.



Le Ramasse Loustics, ça marche !

L'idée est partie de la volonté commune de la municipalité, de parents et des équipes enseignantes, de trouver des réponses face à l'utilisation croissante de la voiture particulière sur des courts trajets et limiter ainsi l'insécurité routière autour des écoles.

L'encadrement à pied est assuré de façon bénévole par des parents volontaires. Dans un esprit d'échange et de solidarité, à tour de rôle, ils accompagnent les enfants à pied vers l'école.

Le principe

Les enfants attendent le "Ramasse Loustics" aux points de ralliement convenus sur des itinéraires définis préalablement avec les parents. Cette démarche permet aux autres parents de dégager du temps tout en leur offrant la garantie que leur enfant se rend à l'école en toute sécurité.

De son côté, la municipalité s'engage à réaliser des aménagements de voirie pour sécuriser les déplacements, à aider à la coordination du système d'accompagnement et à son animation, à mener des actions pédagogiques auprès des parents stationnant sur les trottoirs ou les passages piétons.

Les avantages du système

- Les enfants apprennent en direct la sécurité routière.
- C'est bon pour leur santé, car la marche est une excellente activité physique.
- Cela favorise les échanges avec les autres parents de l'école.
- En partageant les trajets, tout le monde gagne du temps.
- Moins de voitures et de pollution sur la route de l'école : c'est une démarche de développement durable.

Ainsi, il a été calculé que la mise en place du ramassage scolaire à pied à **Voisins le Bretonneux économise environ 5 000 km parcourus aux alentours de l'école pilote. La fréquentation du parking de l'école a diminué de 50 %.**



Le fonctionnement

Le "Ramasse Loustics" est basé sur le volontariat et ne fonctionne que par la volonté des parents. Totalement gratuit, c'est un engagement car chaque conducteur ou accompagnateur de ligne doit être disponible le jour dit (ou doit trouver un remplaçant).

Un parent est responsable d'une ligne et s'engage à respecter les horaires. Muni d'un gilet fluo, pour garantir sa propre

sécurité, il faut une personne pour huit enfants. Un planning de participation des conducteurs et accompagnateurs est géré par chaque responsable de ligne.

Chacun peut s'inscrire pour encadrer les enfants et/ou inscrire son enfant.

L'inscription des enfants est conditionnée par le nombre de conducteurs(trices) bénévoles engagés dans la démarche.

Ce qui existe au Mesnil Saint Denis

Au Bois du Fay

Une première ligne a été créée en octobre 2006. Jusqu'à fin avril 2007, elle a fonctionné uniquement les samedis matins. Depuis le jeudi 3 mai 2007 :

- une nouvelle ligne a été créée, partant de l'avenue Henri IV, à côté de l'avenue de la Paix,
- les deux lignes fonctionnent tous les matins pour l'entrée à 8h30.
- 20 à 25 enfants "empruntent" le "Ramasse Loustics" quotidiennement.

Si vous êtes intéressés à la rentrée, inscrivez-vous sur le site : <http://leramasseloustics.free.fr> ou par mail leramasseloustics@free.fr

A Champmesnil

Deux lignes sont proposées et fonctionnent le samedi matin depuis mai 2007.

De la mi-mai à fin juin 2007, les trajets se sont effectués uniquement les samedis matins dans le sens des arrêts vers l'école.

D'autres lignes pourront voir le jour en fonction des besoins des familles.

Vos avis, votre présence nous intéressent.

Vous pouvez contacter :

• Madame Boucher : 01 34 61 14 36

• Madame Fichet : 01 34 61 98 85

Pour continuer, nous avons besoin de vous ! (même si vous n'êtes pas parent d'élève).

Nom de la ligne	Bourg – Champmesnil	Champmesnil – Champmesnil
Départ	Croisement rue Léon Bobin	Croisement rue des Taillandiers
	Voie privée de la résidence Ernest et Paul Picard	allée des Neufs muses
Arrêt 1	Devant la pâtisserie	Début de la rue du Pré aux Cerfs
Arrêt 2	Devant "Sanithermic"	Croisement rue du Pré aux Cerfs Allée du Bois d'Amour
Arrêt 3	58 rue Raymond Berrurier	Croisement rue du Pré aux Cerfs Allée des Elfes
Arrêt 4		50 rue du Lac aux Belles
Arrivée	Ecole élémentaire	Ecole élémentaire

Les animatrices (eurs) de l'opération et Michel Terrasson
Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, des Transports et de la Circulation

Le collège Philippe de Champagne innove !

Les notes sur le net

Depuis la rentrée 2006, le collège s'est doté d'une application informatique donnant aux parents d'élèves l'accès aux notes obtenues par leurs enfants.

La consultation est rapide et facile. A partir du site Internet du collège, le service "note sur Internet" est clairement identifié. Chaque parent possède un identifiant et un mot de passe par enfant qui permettent l'accès au dossier de l'élève et garantissent la sécurité des données. Pour chacune des matières, la moyenne personnelle ainsi que la plus haute et la plus basse de la classe sont indiquées. Les professeurs portent toutes les notes obtenues et le coefficient qui sera appliqué.

Les parents peuvent également consulter l'emploi du temps de leurs enfants, leurs absences et retards.

En se connectant régulièrement, soit seul soit avec l'enfant, les parents peuvent avoir une vision précise de la situation. Ils peuvent savoir exactement quel contrôle a été "bon" ou "mauvais", évitant ainsi d'attendre le bulletin trimestriel.

Ce système permet aux parents un suivi au jour le jour des résultats de leurs enfants. S'il y a des problèmes, ils peuvent réagir au plus vite en coordination avec le corps enseignant.

Les correspondances habituelles continueront à être envoyées sous forme papier.

Site web du collège : <http://college-champagne.org>

Journée "Sécurité Routière" au collège Philippe de Champagne

Vendredi 27 avril, les pompiers, le SAMU, la Sécurité Routière, les polices Nationales et Municipales ont uni leurs efforts pour informer et sensibiliser les collégiens de 5^e, 4^e et 3^e. Démonstrations pratiques, ateliers ludiques, exposition et conférence se sont succédés tout au long de la journée afin de montrer les risques encourus lors du non-respect des règles de sécurité. Les élèves, attentifs et curieux, ont ainsi prouvé l'intérêt de cette pédagogie du réel.

Une expérience à renouveler régulièrement !



Simulation d'un accident de scooter avec intervention de tous les corps de sécurité : Police, pompiers et SAMU.



Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Projet d'extension et nouvelle charte

Situation au 15 juin 2007

La Charte du Parc date de 1999. Elle arrive à son terme et nous entrons dans la procédure de révision et d'élaboration d'un nouveau projet. Ce texte fixe les objectifs et les moyens d'un Parc. Valable dix ans, il est le fruit d'un long travail de concertation entre tous les partenaires du territoire : habitants, associations, élus, collectivités... Après le diagnostic des dix précédentes années, ils doivent déterminer les enjeux qui seront ceux de la prochaine décennie ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

Dans le même temps, la Région Île-de-France souhaite agrandir le territoire actuel du Parc (le plus petit avec 21 communes, environ 48 000 habitants et 24 500 hectares dont 50 % de surfaces boisées).

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (I.A.U.R.I.F.) a fait, début février 2007, une présentation de la problématique de l'extension du périmètre d'étude. Quatre secteurs d'extension potentielle ont été présentés :

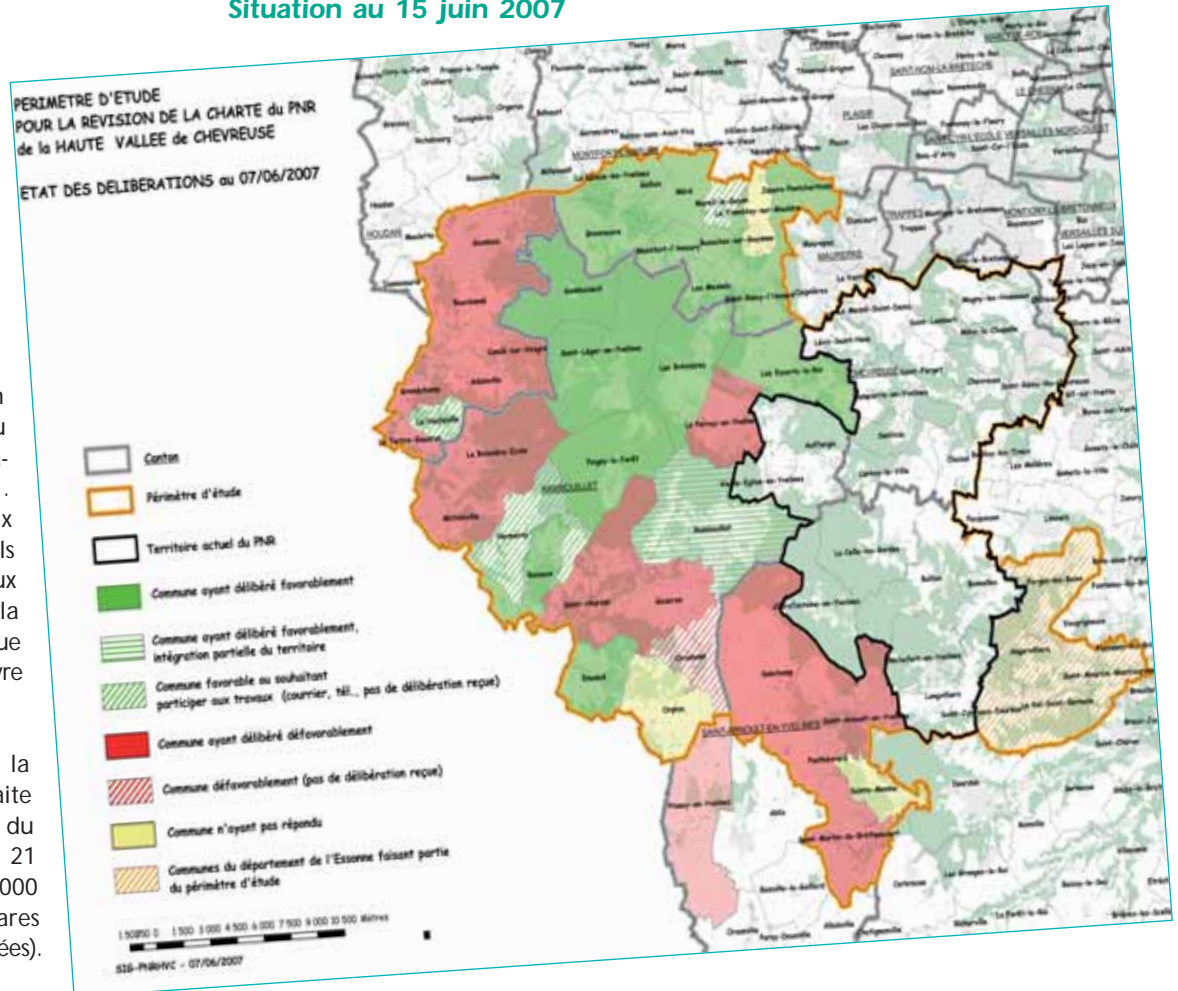
- ◆ massif de Saint-Léger-en-Yvelines et ses lisières (Yvelines : 37 communes à l'ouest),
- ◆ sources de la Rémarde et de l'Orge (Yvelines : 5 communes au sud),
- ◆ la Rémarde aval (Essonne : 5 communes au sud-est),
- ◆ le plateau de Limours (Essonne : 12 communes à l'est).

De son côté, le Conseil Général des Yvelines, deuxième financeur du Parc, a indiqué ne pas souhaiter une extension hors des Yvelines.

Les communes du Parc actuel se sont majoritairement prononcées pour une extension mesurée vers l'ouest.

Début mars 2007, 18 communes des Yvelines avaient exprimé leur souhait d'être intégrées dans le périmètre d'études alors que 13 communes avaient fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas adhérer au Parc (voir carte ci-contre).

Le périmètre officiel d'étude devrait être arrêté par la Région avant fin 2007 pour aboutir à un nouveau Parc et une nouvelle Charte d'ici fin 2010.



Les algues des noës

Les promeneurs ont pu constater la présence très importante d'algues sur l'étang des Noës. Leur origine et leur nature ne sont pas identifiées. Les services techniques du SYMEN (Syndicat mixte pour la qualité de l'eau de l'étang. Noës) et du Parc naturel régional procèdent à des analyses. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ces investigations.

Michel Terrasson
Adjoint au Maire chargé de
l'Environnement



La vie au Mesnil

Carnaval des enfants : toujours aussi coloré et joyeux !

Pour réchauffer un début de printemps un peu "frileux", le joyeux défilé organisé par le Comité des Fêtes, avec la complicité des écoles maternelles et élémentaires, s'est achevé à Champmesnil où le "bonhomme hiver" a été brûlé.



Vide-grenier au profit des échanges avec Hankensbüttel

Organisé par le Comité de Jumelage et le Comité des Fêtes, le vide-grenier a encore une fois remporté un immense succès. Les bénéfices permettent de couvrir une partie des frais induits par les échanges avec Hankensbüttel.



La vie au Mesnil

Le Mesnil en musique

Jazz à toute heure

Pour la première fois, les organisateurs du Festival de Jazz de la Vallée de Chevreuse "Jazz à toute heure" ont proposé une programmation tout au long du mois de mars dans différentes communes du Parc. Le Mesnil Saint Denis a tenu à s'associer à cette 9^e édition en ouvrant la scène du CLC à cet évènement culturel soutenu par la Commission Culture du Parc.

C'est ainsi que le 31 mars, en clôture du Festival, après une première partie de swing New Orleans assurée par les "Jazzmen du Colombier", nous avons accueilli le saxophoniste Pierrick Pedron et son quartet.

Musicien renommé, le soliste était accompagné de Laurent Coq au piano, de Vincent Artaud à la contrebasse et de Fabrice Moreau à la batterie.

Une salle comble, enthousiaste,... il y a bien longtemps que la salle du CLC n'avait vibré de telle façon ! Un vrai régal pour les amateurs ! Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !



▲ Les jazzmen du Colombier en première partie de soirée.



▲ Pierrick Pedron et son quartet devant une salle comble au CLC !



La route des orgues

Le principe :

une randonnée pédestre, ponctuée d'étapes musicales. Samedi 12 mai, pour la 9^e édition, le départ était donné du Château du Mesnil Saint Denis. Après un petit en-cas, les marcheurs se sont dirigés vers l'Abbaye Notre-Dame de la Roche, l'Eglise de Lévis-Saint-Nom, celle de Senlisse et, pour finir, la Chapelle de Saint Forget, chaque halte étant agrémentée d'un concert différent.



L'arbre à chansons

Les 16 et 18 mai, les mélodies de "l'Arbre à Chanson" ont en...chanté les spectateurs du Théâtre de la MGEN.

Après un an de travail, sous la direction de Bruno Rastier, les élèves de CM1 et CM2 des écoles du Mesnil Saint Denis ont pu vivre une expérience pédagogique et artistique innovante et épanouissante : un conte d'Etienne Daniel qui, de rimes en rythmes, mariant poésie et musique, sur les accords d'un orchestre, a fait découvrir aux élèves le plaisir du chant choral.

Le projet, soutenu financièrement par la commune, était organisé en partenariat avec l'Education Nationale et l'association "L'Air de Rien".

Bravo aux enseignants et à tous ceux qui ont permis la réalisation de ce projet ambitieux.



La vie au Mesnil

Charles Trenet

"Je chante..., Moi, j'aime le music hall..., Le soleil et la lune..., L'âme des poètes..., La mer..., les plus grands succès du « fou chantant », étaient revisités avec beaucoup de talent par les chœurs du Mesnil Saint Denis accompagnés des petits chanteurs et chœurs de Cernay la Ville au CLC le dimanche 29 avril.



25^e anniversaire des Journées de l'Amitié au Mousseau

De nombreuses personnalités ont tenu à venir manifester leur amitié à l'association Notre-Dame de l'Assomption et plus particulièrement à Sœur Geneviève, en assistant notamment au très convivial repas de gala du vendredi soir. Jean Créno et Valérie Péresse ont, au nom de tous, félicité l'équipe du Mousseau pour son dynamisme et son organisation, ainsi que Monsieur Mahout, Directeur de la maison de retraite.

Pendant trois jours, brocante, jeux, animations diverses se sont succédés pour divertir les visiteurs. Qui reconnaîtrait le père De Varreux, curé de notre paroisse, dans un clown jouant de l'accordéon ? Et sœur Agnès et les autres offrant un joyeux spectacle aux enfants dans la chapelle de Notre-Dame de l'Assomption ?



Echanges culturels et rencontres avec le collège Sainte-Thérèse

Appariement franco allemand

Pour la 8^e année consécutive, les élèves de 4^e du collège Sainte-Thérèse recevaient, pour une dizaine de jours, leurs correspondants allemands du lycée Ernst Mach de Munich.

Après une visite de la commune commentée par Aline Breton, du Syndicat d'Initiative, les élèves ont été reçus à la mairie par Jean Créno entouré d'adjoints, de conseillers municipaux et de Gérard Adeline, président du Comité de Jumelage.



Conférence de Guy Gilbert

A l'invitation du Collège Sainte-Thérèse, le Père Guy Gilbert, prêtre et éducateur, familier des médias, est venu échanger sur "les relations parents/enfants". Face au public fasciné, captivé, voire même choqué, il parle de son travail, des ados qui lui sont confiés, délinquants graves malgré leur jeune âge : *"Avec moi, la rue est entrée dans cette salle... Je suis prêtre et éducateur, mais prêtre d'abord"*, déclare-t-il.

Aux parents d'ados souvent déboussolés par leur progéniture, il rappelle *"Il faut savoir dire non !..."*. Le discours est dense, fort, parfois cru, mais toujours empreint d'amour.



Consultation des registres d'état civil

Tous les actes de naissance, mariage et décès survenus au Mesnil Saint Denis sont répertoriés dans les registres d'état civil. Seuls ceux antérieurs à 1905 sont consultables, sur rendez-vous, au service "Administration générale" de la mairie. Toutefois, l'état de ces documents, dû à leur ancienneté, ne permet pas d'en faire des photocopies. Ces registres d'état civil sont également disponibles sous format numérique auprès des archives départementales : 2 avenue Lunca à Montigny-le-Bretonneux ou sur le site www.cg78.fr/archives.

Naissances

◆ Morier Soan	1 ^{er} mars 2007
◆ Filliatre Mathys	2 mars 2007
◆ Levert Baptiste	21 mars 2007
◆ Zaoui Souhail	26 mars 2007
◆ Soriano Rémi	29 mars 2007
◆ Soleau Bastien	1 ^{er} avril 2007
◆ Albert Luis	7 avril 2007
◆ Carret Anna	16 avril 2007
◆ Boisnon-Vappereau Anaé	23 avril 2007
◆ Lasry Andréa	26 avril 2007
◆ Tuszyński Jessica	1 ^{er} mai 2007
◆ Gatouillat Ninon	2 mai 2007
◆ Saby Hugo	7 mai 2007
◆ Saby Paul	7 mai 2007
◆ El Amri Ynès	15 mai 2007
◆ Leriche Tallia	28 mai 2007
◆ Colombet Maxime	30 mai 2007
◆ Colombet Clémence	30 mai 2007

Décès

◆ Quoix Philippe	21 mars 2007
◆ Dutartre Raymond	3 avril 2007
◆ Robert Pierre	4 avril 2007
◆ Bernard Germaine	4 avril 2007
◆ Butault Jean	9 avril 2007
◆ Nouvel veuve Gautherot Paulette	15 avril 2007
◆ Bourdon Marie	28 avril 2007
◆ Vue Pierre	20 mai 2007
◆ Clerice veuve Piche Hélène	21 mai 2007
◆ Le Berre Claude	30 mai 2007
◆ Cilia Gérard	2 juin 2007
◆ Boulard Jean-Pierre	7 juin 2007
◆ Muller Marie	9 juin 2007
◆ David veuve Vernier Alice	12 juin 2007
◆ Laporte veuve Epron Renée	14 juin 2007

Mariage

◆ Sarker Sukanta et Dalle Stéphanie	31 mars 2007	◆ Le Lesle Daniel et Coutant Véronique	5 mai 2007
◆ Mandungu Ambua Matata Passy et Chiche Aline	31 mars 2007	◆ Manchon Grégoire et Couteau Hélène	12 mai 2007
◆ Guinet Edouard et Camara Marceline	7 avril 2007	◆ Cilia Franck et Mezzano Nadine	19 mai 2007
◆ Bazzucchi Pierre et Lepine Estelle	14 avril 2007	◆ Clot Régis et Pamfil Joanna	1 ^{er} juin 2007
◆ Dubuquoi-Lunel Frédéric et Viguier Audrey	14 avril 2007	◆ Barthès Guy et Troupin Anne	2 juin 2007
◆ Chauveau Paul et Huard Carine	28 avril 2007	◆ Ouzilou Fabrice et Berceron Chrystelle	2 juin 2007
◆ De Sa William et Simoes Christelle	5 mai 2007		

Décret de naturalisation

"Obtenir la nationalité française est un honneur. Nous la recevons comme une récompense... A la cérémonie à Rambouillet, avec ma femme nous avons la chair de poule en écoutant la Marseillaise... Vraiment, nous sommes très heureux, très honorés !" ont déclaré Saïd Boumayla et son épouse Hanane, épiciers de la Porte Henri IV. Arrivé en France en 1985, Saïd Boumayla a ouvert son commerce au Mesnil en décembre 1995. Nous leur présentons, ainsi qu'à leurs trois fils, également naturalisés, tous nos vœux de bonheur et de prospérité sur notre territoire.



Avis

Monsieur et Madame Topalian nous prient d'informer les Mesnilois de la disparition brutale de leur neveu Patrick Ravoavy, le 25 mars 2007, dans une embuscade au Yémen. Bien connu à la section Karaté de l'ASMD, il en fut un membre actif et obtint de nombreuses médailles à un haut niveau de compétition.

Nous assurons la famille de notre sympathie.

Tribune libre

Espace réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

"Cette page est une tribune libre. Bien entendu, les textes remis par les groupes sont respectés à la virgule près et chacun s'exprime sous sa seule responsabilité."

Le Mesnil Autrement

Circulez ! (Non-sens unique)

Voyons au-delà du sens unique (dangereux) que la municipalité, après de nombreux essais et coûteuses études, met en place au Centre-Bourg. Simultanément s'installent deux déviations : la plus visible traverse le hameau de Rodon dont les rues, dédiées jadis à la circulation de voisinage, vont être dotées de brise-vitesse. La seconde emprunte la rue des Francs-Compagnons (devenue bien dangereuse), puis les rues de la Commanderie, Pavé d'Argent, le cours de l'Europe, la rue du Maréchal-Joffre ou la rue Emile-Fontanier, ainsi que la route de Coignières, selon la destination.

Voici donc les déviations du Bourg qui se mettent en place naturellement, rendant l'accès aux commerces du centre ville difficilement abordable. La municipalité n'en a cure ! La pérennité du commerce de proximité au Mesnil "n'est pas une question d'intérêt général" déclare l'adjoint chargé du développement économique !!!

Faudra-t-il constater la fermeture de nouveaux magasins et, pire, la survenue d'accidents graves pour prendre en compte la cause principale des embouteillages en centre ville : les routes (départementales) qui s'y croisent ont la même capacité qu'à l'époque des

voitures hippomobiles ! Il faut une vraie déviation du CD 58 (route de Versailles-Bourg-rue Henri-Husson) pour dégager le centre ville de la circulation et essentiellement des camions. Ainsi, la circulation des poids lourds pourra être interdite au Bourg et permettra le libre accès aux commerces, grâce à une voirie locale plus "fréquentable".

NB.- A noter le coût du transfert de la circulation départementale (financée par le département) vers la voirie communale et ses incidences sur le budget communal.

Jean Bricout et Daniel Jouanneau

Le Mesnil en Mouvement

Qui a dit "L'important n'est pas de gagner..." ?

En cette fin d'année scolaire, ceux d'entre nous qui ont le cœur à gauche se sentent comme l'équipe de France de rugby revenant de Nouvelle-Zélande : encore sonnés, pas bien sûrs de vouloir s'y remettre...

Devant les victoires renouvelées de la droite nationale et locale, est-ce bien utile de continuer à essayer de se faire entendre ?

En même temps, en démocratie, personne n'a de baguette magique ni de super-pouvoirs. En démocratie, c'est le

débat qui fait avancer. Chaque idée, chaque projet doit être examiné, discuté, "challenge", comme on dit dans l'entreprise.

A l'échelon communal aussi, il importe de participer. Nous avons la chance, au Mesnil, d'avoir une commune à taille humaine où les enjeux sont compréhensibles par chacun, pour autant qu'il ou elle s'y intéresse un tant soit peu ; nul besoin d'avoir fait l'ENA ou Polytechnique !

Plus de 700 personnes ont répondu aux questionnaires concernant la circulation et le marché qui accompagnaient le

dernier bulletin municipal. C'est déjà bien. Cela aidera, nous l'espérons, la municipalité à définir des aménagements répondant mieux aux attentes. Mais que pensent les autres ?

Sur les autres sujets aussi, rapprochez-vous de vos élus, n'hésitez pas à leur poser des questions, à leur faire des suggestions, à vous impliquer. En démocratie, ce n'est pas seulement tous les 5 ou 6 ans, le jour du vote, qu'on a le droit de s'exprimer.

Stéphane Pimbert
Catherine Laplagne - Christian Mazé

Vos rendez-vous

Septembre

- ◆ **Dimanche 2** : Visite de Notre-Dame de la Roche à 15 h et du Skit du Saint Esprit à 16 h par le **Syndicat d'Initiative**.
- ◆ **Dimanche 9** : Challenge Armel Launay par la section **Pétanque de l'ASMD** à 14 h terrain du Parc des Sports.
- ◆ **Samedi 15** : journée « Portes Ouvertes » au Bridge Club à la salle de jeux (entrée cour du Château).
- ◆ **Dimanche 16** : Concours de pêche Adultes et Jeunes par l'**AAPPMA des Noës**.
- ◆ **Lundi 24** : visite du quartier du Ranelagh à Paris avec **Mesnil Découverte**.
- ◆ **Du 25 au 5 oct.** : Exposition « Vaincre la Mucoviscidose » au **CLC**.
- ◆ **Dimanche 30** : Visite de l'Etang des Noës à 15 h et du Skit du St Esprit à 16 h par le **Syndicat d'Initiative**.

Journée du Patrimoine

Dimanche 16 septembre

Visites par le **Syndicat d'Initiative** :

- **Château** 10 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 18 h,
- **Notre-Dame de la Roche** 14 h à 17 h 30.

Ouverture exceptionnelle du Domaine des Ambésis par les Amis du Potager des Ambésis.

Visites Promenades par l'**ADHAM** (*Association de Défense des Hameaux*) et le **Comité de Sauvegarde** de la Haute Vallée de Chevreuse en collaboration avec le **Syndicat d'Initiative** :

- visite de Notre-Dame de la Roche à 10 h 30,
- hameau et Château des Ambésys,
- le Mousseau,
- Rodon. Pique-nique sur place vers 12 h,
- rendez-vous à 14 h 30 à la mare de Rodon. Départ en direction de Champ Garnier pour rejoindre l'abbaye de Port-Royal. Visite vers 15 h 30.

Renseignements et inscriptions :
Syndicat d'Initiative
Tél. : 01 34 61 49 79
ADHAM Tél. : 01 34 61 43 78

Octobre

- ◆ **Vendredi 5/Samedi 6/Dimanche 7** 22^{ème} enduro-carpes par l'**AAPPMA des Noës**.
- ◆ **Samedi 6** : **NOUVEAUTE**
Promenade découverte des lieux historiques du Mesnil Saint Denis de 10 h 30 à 16 h par le **Syndicat d'Initiative**. Inscriptions obligatoires
Tél. 01 34 61 49 79.
- ◆ **Dimanche 7** : Brocante de la Saint Denis Place de l'Eglise par le **Comité des Fêtes**. Réservation des stands
Tél : 01 34 61 22 29.
- ◆ **Dimanche 7** : Concours du Conseil Municipal par la section **Pétanque de l'ASMD**.
- ◆ **Dimanche 7** : Thé conté « couleurs d'Orient » par la Cie Sycomore à 17 h au **CLC**.
- ◆ **Mardi 9** : visite de jardins en Normandie avec **Mesnil Découverte**.
- ◆ **Du 9 au 23** : Exposition « Abstrait » de Françoise Montéro et Cécile Gauthier au **CLC**.
- ◆ **Dimanche 14** : Chocolat Théâtre « Le jardin extraordinaire » par la Cie du Chemin à 15 h au **CLC**.
- ◆ **Dimanche 14** : tournoi Open par le **Bridge Club** à 14 h salle du Conseil Municipal.
- ◆ **Samedi 20** : Visite de Notre-Dame de la Roche à 15 h et du Skit du Saint Esprit à 16 h par le **Syndicat d'Initiative**.
- ◆ **Samedi 20** : Concert « Abdoumen Bluegrass Band » à 20 h 30 au **CLC**.
- ◆ **Samedi 27** : « Présence d'esprit » de Claude Carré par la troupe Pièces à conviction au **CLC**.

Stages multi-activités enfants et adolescents

Vacances
Toussaint – Février - Pâques
6/10 ans avec l'ASMD
11/16 ans avec le P.I.J.

Renseignements
ASMD Tél : 01 34 61 91 91
P.I.J. Tél : 01 34 61 72 48

Novembre

- ◆ **Du 6 au 16** : Exposition de Mathilde Rastier au **CLC**.
- ◆ **Dimanche 11** : Commémoration de l'Armistice au Monument aux Morts à 11 h 30.
- ◆ **Dimanche 11** : Visite de l'Etang des Noës à 15 h et du Skit du Saint Esprit à 16 h par le **Syndicat d'Initiative**.
- ◆ **Samedi 17 – Dimanche 18** : dans le cadre de l'association Hélium et avec le soutien du Parc naturel régional « Portes Ouvertes » à l'atelier d'Annie Schétrite avec **Délit d'Art**.
- ◆ **Samedi 17 – Dimanche 18** : dans le cadre de l'association Hélium et avec le soutien du Parc naturel régional « Portes Ouvertes » des ateliers du **CLC**.
- ◆ **Dimanche 18** : Chocolat Théâtre « La ville de Valentin » par la Cie le Tétrasyre à 15 h au **CLC**.
- ◆ **Samedi 24** : Visite de Notre-Dame de la Roche à 15 h et du Skit du Saint Esprit à 16 h par le **Syndicat d'Initiative**.
- ◆ **Samedi 24 – Dimanche 25** : Week-end artisanal au **CLC**.
- ◆ **Du 26 au 8 décembre** : Exposition de l'Ecole de Musique au **CLC**.

Virade de l'Espoir de la Vallée de Chevreuse

Vendredi 28 septembre

- Virades des Collèges Philippe de Champaigne et Sainte Thérèse à 14 h 30 Stade du Château.

Samedi 29 septembre

- Virades des écoles élémentaires de 9 h à 11 h 30 Stade du Château.
- Spectacle théâtral au CLC l'après-midi.

Dimanche 30 septembre

- Concours de pétanque à partir de 14 h au Parc des Sports.
- Match de rugby de la Coupe du Monde sur écran géant au CLC.
- Exposition de voitures de collection, Motovirades, baptêmes de moto, restauration, kermesse,...cour d'honneur et stade du Château.
- Visite du Château à 16 h 30.
- Ballets nautiques à la piscine à 18 h.

Samedi 6 octobre

- Concert des chœurs "L'Air de Rien" à 20 h 30 à l'Eglise de Bonnelles.

Renseignements :
Huguette Amboise Tél : 01 34 61 09 09